



Fiche d'information : attributions de bénéficiaires du statut de protection S aux cantons

État au 20.09.2022 – paraît chaque semaine

- Les personnes qui demandent l'asile ou une protection en Suisse sont attribuées aux cantons proportionnellement à la population de ces derniers, une fois que leur demande a été examinée et a fait l'objet d'une décision. Les cantons se sont mis d'accord sur cette [clé de répartition](#).
- Ne sont pas inclus dans les chiffres de la répartition intercantonale mentionnés dans le tableau ci-dessous :
 - les personnes qui n'ont pas déposé de demande d'octroi du statut de protection S mais qui séjournent dans un canton ;
 - les personnes qui se sont inscrites via le portail web « RegisterMe », qui séjournent dans un canton et dont la demande n'a pas encore été traitée.

Les chiffres ci-dessous peuvent donc différer du nombre de personnes qui séjournent effectivement dans les cantons.

	Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition (en %)	Répartition réelle (en nombre de personnes)	Répartition théorique (en nombre de personnes)
AG	8,0	5143	5193
AI	0,2	112	122
AR	0,6	589	414
BE	12,0	7768	7804
BL	3,4	2181	2177
BS	2,3	1750	1472
FR	3,8	2325	2435
GE	5,8	3749	3788
GL	0,5	271	306
GR	2,3	1481	1497
JU	0,9	517	551
LU	4,8	3068	3115
NE	2,0	1274	1316
NW	0,5	343	326
OW	0,4	275	285
SG	5,9	3861	3849
SH	1,0	693	622
SO	3,2	2061	2076
SZ	1,9	1188	1213
TG	3,3	2222	2117
TI	4,0	2974	2626
UR	0,4	243	275
VD	9,4	6087	6096
VS	4,0	2203	2607
ZG	1,5	936	964
ZH	17,9	11 555	11 622
	100,00	64 869	64 869

Explications du tableau

- Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition : part du canton dans la population suisse, en pourcentage.
- Répartition réelle : nombre de personnes en quête de protection attribuées au canton jusqu'ici. Il y a un décalage entre le moment de la répartition entre les cantons et celui de la sortie du centre fédéral pour requérants d'asile et de l'arrivée dans le canton.
- Répartition théorique : nombre de personnes en quête de protection qui devraient être attribuées à un canton selon la clé de répartition.